



Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 avril 2026

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne

www.ruralesentredeuxmers.fr \ s.canu@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76

L'an deux mille vingt-six, le 29 du mois d'avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, convoqués le 22 avril 2026 par Daniel BARBE, président, se sont assemblés en session ordinaire à Sauveterre-de-Guyenne.

Présents : Madame Sandrine ALLAIN , Monsieur Marcel ALONSO, Monsieur Daniel AUBERT, Madame Émilie BAILLET, Monsieur Daniel BARBE, Madame Cécile BAREYRE, Madame Anne-Marie BISCARRE, Monsieur Michel BRUN, Monsieur Patrice CARBONNIER, Madame Christelle COUNILH, Monsieur Philippe COURDILLE, Monsieur Bernard DALLA LONGA, Madame Marie-France DALLA LONGA, Monsieur Frédéric DEJEAN, Madame Carole DELADERRIÈRE, Monsieur Michel DELBARY, Monsieur Alain DIDIER, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Tanai DURAND, Monsieur Jean FAVORY, Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Émilie GUIARD, Madame Valérie HATRON, Monsieur Nicolas HURPEAU, Monsieur Alain JEAN, Monsieur Olivier JONET, Madame Sandrine KIES, Monsieur Francis LAPEYRE, Madame Lucien LAVIE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur François MIGAUD, Madame Fabienne MODET, Monsieur Christophe MOTHES, Madame Marjorie PÉON, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Bruno QUEYROL, Monsieur Daniel RAOULT, Madame Christelle RAVERTY, Monsieur Michel REDON, Madame Myriam RÉGIMON, Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNER, Madame Jacqueline SERRE, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Christophe SERENA, Monsieur Lionel SOLANS, Monsieur Yoann SOURISSE, Monsieur TASTET Jean-Arnaud, Madame Sylvie TESSIER et Monsieur Jérôme VIALA

Représentés : Monsieur Yves D'AMÉCOURT par Madame Sylvie TESSIER, Madame Martine LOPEZ par Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur Christophe MIQUEU par Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Laurent NOËL par Monsieur Olivier JONET et Madame Annie-Christine PELLEGRINO par Madame Myriam RÉGIMON

Absents : Madame Évelyne BONNOTTE, Madame Pascale CONAN, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Gwenaëlle MACHADO et Monsieur Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe SERENA

ORDRE DU JOUR

- 1) Choix de l'entreprise dans le cadre de la réalisation de l'étude d'opportunité sur la boucle d'autoconsommation collective photovoltaïque multi-acteurs et dépôt du dossier de demande d'aides à la Région Nouvelle-Aquitaine
- 2) 2026 – Vote des taux d'imposition
- 3) Taxe d'Enlèvement des déchets ménagers – Vote des taux 2026 des communes desservies par le SEMOCTOM
- 4) GEMAPI – Vote du produit attendu
- 5) Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2026
- 6) ZAE Lafon de Médouc – Vote du Budget Primitif 2026
- 7) ZAE Barailot – Vote du Budget Primitif 2026
- 8) Questions diverses

DÉCISION : AUCUNE

Validation du Procès-verbal du 7 avril 2026 à la majorité

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	55
Nombre de procurations	5
Excusé	0
Absents	6
Nombre de votants	60

Pour	51
Contre	1
Abstentions	8
Non votant	0

Validation du Procès-verbal du 15 avril 2026 à la majorité

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	55
Nombre de procurations	5
Excusés	0
Absents	6
Nombre de votants	60

Pour	47
Contre	1
Abstentions	9
Non votant	3

DÉLIBÉRATIONS

DEL_2026_039

Objet : Étude d'opportunité sur la boucle d'autoconsommation collective photovoltaïque multi-acteurs - Approbation

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de maîtrise de la consommation électrique, a lancé une consultation le 13 avril 2026 dans le but de sélectionner un prestataire chargé de réaliser une étude d'opportunité relative à la mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective (ACC) photovoltaïque multi-acteurs. Cette étude vise à évaluer la faisabilité technique, économique et juridique du projet, conformément aux articles L.315-2 et suivants du Code de l'énergie.

La consultation, ouverte jusqu'au 1er mars 2026, a été menée selon les modalités définies dans le Règlement de Consultation et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Trois entreprises ont soumis une offre technique et financière :

- Enercoop Nouvelle-Aquitaine (note : 96/100, prix : 11 295 € HT)
- TECSOL (note : 69/100, prix : 24 000 € HT)
- Enogrid (note : 71/100, prix : 24 600 € HT)

Benjamin MALAMBIC, vice-président en charge du développement durable de la Communauté des Communes, et Bertrand MATHAT du SIPHEM ont présenté le contexte général du projet et les résultats de l'analyse des offres reçues.

Analyse comparative des offres :

Les offres ont été évaluées selon les critères pondérés suivants :

- Qualité du mémoire technique (40%)
- Prix (30%)
- Délais de réalisation (10%)
- Références et compétences (10%)
- Politique de limitation d'émission de gaz à effet de serre (5%)
- Formation des collaborateurs (5%)

Synthèse des résultats de l'analyse :

CANDIDATS	COÛT PRESTATION	NB. DE POINTS	CLASSEMENT
ENERCOOP N.A.	11 295,00 €	96	1
ENOGRID	24 000,00 €	69	2
TECSOL	24 600,00 €	71	3

Enercoop Nouvelle-Aquitaine a obtenu la meilleure note globale (96/100), avec une offre technique complète, un prix compétitif (11 295 € HT), et une méthodologie adaptée aux attentes du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Considérant que :

- Le projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de la Communauté de Communes ;
- L'étude d'opportunité est une étape indispensable pour sécuriser le projet et obtenir les financements nécessaires ;
- Enercoop Nouvelle-Aquitaine a présenté l'offre la plus conforme aux attentes techniques, économiques et juridiques définies dans le CCTP ;
- L'étude est éligible aux subventions régionales qui permettent de financer jusqu'à 50% du coût de ce type d'étude dans la limite de 10 000 € HT ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE SÉLECTIONNER** l'entreprise Enercoop Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation de l'étude d'opportunité relatif au projet de boucle d'autoconsommation collective photovoltaïque multi-acteurs, conformément aux dispositions du CCTP et du Règlement de Consultation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette étude, y compris la convention avec l'entreprise Enercoop Nouvelle-Aquitaine ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande d'aides financières auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, sur la base des éléments issus de la consultation relative à l'étude d'opportunité.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	55
Nombre de procurations	5
Excusé	0
Absents	6
Nombre de votants	60

Pour	42
Contre	8
Abstentions	8
Non votant	2

Échanges :

Monsieur Michel DELBARY pense que l'entreprise Enercoop achète de l'électricité à hauteur de 70 %.

Monsieur Benjamin MALAMBIC indique que l'entreprise est propriétaire de plusieurs parcs en France et qu'elle fonctionne en coopérative.

Monsieur le Président demande si les communes qui n'ont pas d'école ou très peu d'hébergement peuvent participer quand même car elles ont une salle des fêtes.

Monsieur Benjamin MALAMBIC répond que cela est complexe en raison du rapport apport/-bénéfice (limite de surface du panneau). Le but est de consommer lors de la production.

Monsieur Michel BRUN questionne à propos de la production d'électricité de panneaux installés sur une salle des fêtes qui pourrait servir pour l'école.

Monsieur Benjamin MALAMBIC indique que cela est possible.

Madame Myriam RÉGIMON souhaite avoir des informations sur les coûts. Elle précise qu'il est nécessaire d'avoir une étude.

Monsieur Bertrand MATHATA indique que l'objectif est de ne pas produire de surplus.

Monsieur Michel BRUN fait remarquer que les batteries ne sont pas proposées.

Monsieur Benjamin MALAMBIC souligne le coût d'achat élevé.

Monsieur Lionel SOLANS demande s'il y a un assouplissement par rapport aux bâtiments de France.

Monsieur Benjamin MALAMBIC précise qu'il n'y a pas d'interdiction de refus. Il évoque la possibilité d'en échanger avec l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur Michel DELBARY donne l'exemple de l'utilisation de batteries et du coût en baisse.

Monsieur Benjamin MALAMBIC souligne la différence entre la production dans le cadre privé et celle du cadre public. Les spécialistes donneront les solutions techniques adéquates pour les communes.

Madame Marie-France DALLA LONGA demande qui prend en charge le coût de l'étude.

Monsieur Benjamin MALAMBIC répond que la CdC prendra en charge l'étude. Si des bâtiments communaux peuvent être équipés, le coût financier sera à la charge de la commune concernée.

Monsieur Frédéric MAULUN souhaite savoir si l'utilisation pendant les heures creuses sera intégrée aux consommations collectives.

Monsieur Bertrand MATHATA répond que cela sera pris en compte. Il s'agit de la flexibilité énergétique.

DEL 2026_040

Objet : Vote des taux d'imposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases d'impositions prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'exercice 2026 ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2026.

Monsieur le Président précise que la fixation des taux doit permettre de dégager pour l'exercice 2026, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du budget intercommunal.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, décide :

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition des taxes foncière bâtie et non bâtie additionnelle, Taxe d'habitation additionnelle, Cotisation Foncière des Entreprises, d'approuver les taux d'imposition suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits attendus
Taxe Foncière bâtie additionnelle	13 701 000	1.85 %	253 469 €
Taxe Foncière non bâtie additionnelle	1 916 000	3.39 %	64 952 €
Taxe d'Habitation additionnelle	1 749 000	12.57 %	219 849 €
CFE	3 721 000	26.75 %	995 368 €
TOTAL			1 533 638 €

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	55
Nombre de procurations	5
Excusé	0
Absents	6
Nombre de votants	60

Pour	43
Contre	8
Abstentions	6
Non votant	3

DEL_2026_041

Objet : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes desservies par le Syndicat Intercommunal de l'Entre Deux Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SEMOCTOM)

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les taux suivants :

Communes	Bases prévisionnelles 2026	Produit appelé par le SEMOCTOM	Taux 2026
PORTE DE BENAUGE	426 612	69 222,00 €	16,23%
BAIGNEAUX	292 019	52 608,72 €	18,02%
BELLEBAT	172 445	38 418,21 €	22,28%
BELLEFOND	168 271	24 919,92 €	14,81%
CESSAC	128 380	22 958,63 €	17,88%
COURPIAC	74 035	13 959,77 €	18,86%
FALEYRAS	291 529	50 416,69 €	17,29%
FRONTENAC	544 347	93 911,18 €	17,25%
GORNAC	453 410	52 031,87 €	11,48%
LADAUX	142 945	22 612,52 €	15,82%
LUGASSON	202 464	35 880,07 €	17,72%
MARTRES	74 974	13 498,29 €	18,00%
MONTIGNAC	94 499	16 036,43 €	16,97%
MOURENS	275 411	46 378,74 €	16,84%
ROMAGNE	290 257	56 762,04 €	19,56%
SAINT PIERRE DE BAT	233 621	33 572,67 €	14,37%
SOULIGNAC	320 808	47 763,18 €	14,89%
TARGON	2 150 512	260 851,57 €	12,13%

TOTAL		951 802,50 €	
--------------	--	---------------------	--

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	55
Nombre de procurations	5
Excusé	0
Absents	6
Nombre de votants	60

Pour	33
Contre	15
Abstentions	9
Non votant	3

Échanges :

Madame Tania DURAND demande pourquoi la commune de BELLEBAT a un taux plus élevé en comparaison à des communes qui ont plus d'habitants.

Monsieur Frédéric MAULUN explique que les bases fiscales qui servent de calcul pour chaque commune représentent des taux moyens par habitants différents.

Monsieur Michel DELBARY souhaite connaître le calcul des bases des taux.

Monsieur Frédéric MAULUN répond que les montants sont identifiés dans l'état 12- 59 (valeur locative).

DEL_2026_042

Objet : Taxe GEMAPI – Produit attendu

Vu l'article 1530 Bis du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_015 réuni le 26 février 2018 relative au transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER-E2M), au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SMABVO), au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule, au Syndicat Mixte du Dropt Aval ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_105M réuni le 17 septembre 2018 relative à l'instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et le Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Considérant les dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts énonçant que le produit de cette taxe est arrêté chaque année ;

Considérant le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour application en 2026 transmis par les syndicats, auxquels la compétence a été transférée.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE FIXER** le produit de la taxe en vue de financer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au de montant 187 000 € ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

	— VOTES
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	55
Nombre de procurations	5
Excusé	0
Absents	6
Nombre de votants	60

Pour	36
Contre	14
Abstentions	6
Non votant	4

DEL_2026_043**Objet : Budget Primitif 2026 - Budget Principal**

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2026 - budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qui se présente comme suit :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	12 003 112.87 €	1 293 241.00 €	13 296 353.87 €	13 195 353.87 €	101 000.00 €	13 296 353.87 €
Section d'investissement	3 159 577.36 €	101 000.00 €	3 260 577.36 €	1 967 336.36 €	1 293 241.00 €	3 260 577.36 €
Total	15 162 690.23 €	1 394 241.00 €	16 556 931.23 €	15 162 690.23 €	1 394 241.00 €	16 556 931.23 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	4 128 982.87 €		4 128 982.87 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 909 690.00 €		2 909 690.00 €
014	Atténuation de produits	2 494 500.00 €		2 494 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 314 920.00 €		2 314 920.00 €
66	Charges financières	87 820.00 €		87 820.00 €
67	Charges spécifiques	16 000.00 €		16 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	51 200.00 €		51 200.00 €
023	Virement à la section d'investissement		1 021 700.00 €	1 021 700.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		271 541.00 €	271 541.00 €
Total		12 003 112.87 €	1 293 241.00 €	13 296 353.87 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 325 325.87 €		3 325 325.87 €
013	Atténuation de charges	10 000.00 €		10 000.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 821 500.00 €		1 821 500.00 €
73	Impôts et taxes	2 684 513.00 €		2 684 513.00 €
731	Fiscalité locale	3 069 449.00 €		3 069 449.00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 039 916.00 €		2 039 916.00 €
75	Autres produits de gestion courante	244 650.00 €		244 650.00 €
78	Reprises provisions	0.00 €		0.00 €
042	Opérations d'ordre		101 000.00 €	101 000.00 €
Total		13 195 353.87 €	101 000.00 €	13 296 353.87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Déficit d'investissement reporté	1 038 132.36 €		1 038 132.36 €
204	Subventions d'équipement versées	12 061.00 €		12 061.00 €
	Opérations d'équipement	1 779 774.00 €		1 779 774.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	329 610.00 €		329 610.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		101 000.00 €	101 000.00 €
Total		3 159 577.36 €	101 000.00 €	3 260 577.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Subventions d'investissement	547 724.00 €		547 724.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 419 612.36 €		1 419 612.36 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 021 700.00 €	1 021 700.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		271 541.00 €	271 541.00 €
Total		1 967 336.36 €	1 293 241.00 €	3 260 577.36 €

Après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 – Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, pour l'exercice 2026, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de :

- 7.5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- 7.5 % des dépenses réelles en section d'investissement.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	55
Nombre de procurations	5
Excusé	0
Absents	6
Nombre de votants	60

Pour	41
Contre	14
Abstentions	3
Non votant	2

Échanges :

Monsieur Jean-Marc PRA souhaite savoir à quel remboursement correspond le FCTVA.
Monsieur Frédéric MAULUN répond principalement pour la voirie.

DEL_2026_044**Objet : Budget Primitif 2026 – Budget annexe ZAE Lafon de Médouc**

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2026 - Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qui se présente comme suit :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	194 157.34 €	385 101.89 €	579 259.23 €	277 275.57 €	301 983.66 €	579 259.23 €
Section d'investissement	101 587.66 €	300 983.66 €	402 571.32 €	18 469.43 €	384 101.89 €	402 571.32 €
Total	295 745.00 €	686 085.55 €	981 830.55 €	295 745.00 €	686 085.55 €	981 830.55 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	8 000.00 €		8 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	186 157.34 €		186 157.34 €
023	Virement à la section d'investissement		40 093.11 €	40 093.11 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		344 008.78 €	344 008.78 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		194 157.34 €	385 101.89 €	579 259.23 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	174 565.57 €		174 565.57 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	102 700.00 €		102 700.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 .00 €		10 .00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		300 983.66 €	300 983.66 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		277 275.57 €	301 983.66 €	579 259.23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	101 587.66 €		101 587.66 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		300 983.66 €	300 983.66 €
Total		101 587.66 €	300 983.66 €	402 571.32 €
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'exécution reporté	18 469.43 €		18 469.43 €
021	Virement de la section de fonctionnement		40 093.11 €	40 093.11 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		344 008.78 €	344 008.78 €
Total		18 469.43 €	384 101.89 €	402 571.32 €

Après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 – Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, pour l'exercice 2026, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de :

- 7.5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement,
- 7.5 % des dépenses réelles en section d'investissement.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	55
Nombre de procurations	5
Excusé	0
Absents	6
Nombre de votants	60

Pour	42
Contre	5
Abstentions	4
Non votant	9

Échanges :

Madame Christiane FOUILHAC demande pourquoi le terrain restant n'a pas été reproposé aux 3 artisans.

Monsieur Colin SHERIFFS précise que cela a été fait mais qu'ils n'étaient pas intéressés du fait du manque de visibilité. Il ajoute qu'un travail de signalétique est en cours.

DEL 2026_045

Objet : Budget Primitif 2026 – Budget annexe ZAE Barailot

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2026 - Budget Annexe Zone d'Activité Barailot de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qui se présente comme suit :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	104 552.18 €	701 506.34 €	806 058.52 €	176 989.01 €	629 069.51 €	806 058.52 €
Section d'investissement	72 436.83 €	613 469.51 €	685 906.34 €		685 906.34 €	685 906.34 €
Total	176 989.01 €	1 314 975.85 €	1 491 964.86 €	176 989.01 €	1 314 975.85 €	1 491 964.86 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	81 500.00 €		81 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 967.18 €		7 967.18 €
66	Charges financières	15 085.00 €		15 085.00 €
023	Virement à la section d'investissement		169 036.83 €	169 036.83 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		516 869.51 €	516 869.51 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		15 600.00 €	15 600.00 €
Total		104 552.18 €	701 506.34 €	806 058.52 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	176 979.01 €		176 979.01 €
75	Autres produits de gestion courante	10.00 €		10.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		613 469.51 €	613 469.51 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		15 600.00 €	15 600.00 €
Total		176 989.01 €	629 069.51 €	806 058.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté	24 289.27 €		24 289.27 €
16	Emprunts et dettes assimilées	48 147.56 €		48 147.56 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		613 469.51 €	613 469.51 €
Total		72 436.83 €	613 469.51 €	685 906.34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'exécution reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées			
021	Virement de la section de fonctionnement		169 036.83 €	169 036.83 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		516 869.51 €	516 869.51 €
Total			685 906.34 €	685 906.34 €

Après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 – Budget Annexe Zone d'Activité Barailot de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, pour l'exercice 2026, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de :
 - 7.5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement,
 - 7.5 % des dépenses réelles en section d'investissement.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents	55
Nombre de procurations	5
Excusé	0
Absents	6
Nombre de votants	60

Pour	49
Contre	3
Abstentions	6
Non votant	2

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Plan Inter Communal de Sauvegarde PICS :

Monsieur le Président informe de l'obligation de la mise en place d'un Plan Inter Communal de Sauvegarde car des communes sont concernées par l'obligation du Plan Communal de Sauvegarde PCS. Le Département propose des exercices de simulation de crise. La CdC organise 2 sessions de 10 à 12 personnes le mardi 2 juin matin et après-midi. Les élus qui souhaitent s'inscrire doivent se rapprocher de Sonia CANU. Une délibération sera prévue en juin sur la validation de l'élaboration du PICS et une autre en juillet pour la désignation de l' élu référent, des membres du poste de coordination et de la constitution d'un Comité de pilotage. Monsieur Philippe COURDILLE demande s'il est possible d'obtenir de l'aide pour le PCS. Monsieur le Président indique que des techniciens du Département peuvent soutenir les communes dans la mise en œuvre du PCS.

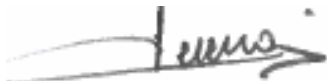
✓ Voyage en Allemagne avec le comité de jumelage :

Madame Christiane FOUILHAC explique le fonctionnement du comité de jumelage. Une année, ce sont les allemands qui sont reçus et l'autre, les membres du comité vont en Allemagne. Un voyage est prévu le 11 août avec un retour le 19 août. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher du comité de jumelage.

Monsieur Christophe MIQUEU ajoute que la ville de Sauveterre est jumelée avec 5 autres villes : Sottrum en Allemagne, Olite en Espagne, Saulnes dans l'est de la France, Hadshit au Liban et Lubasz en Pologne.

✓ Dates des Conseils Communautaires 2026 : 4 mai, 8 juin, 6 juillet, 14 septembre, 12 octobre et 9 novembre (décembre en attente de confirmation)

Délibérations prises : DEL_2026_039, DEL_2026_040, DEL_2026_041, DEL_2026_042, DEL_2026_043, DEL_2026_044 et DEL_2026_045

BARBE Daniel 	SERENA Christophe 
--	--